COMMUNE DE MONTREUX

Préavis No 24/2024

de la Municipalité au Conseil communal

relatif

à un renouvellement partiel de l'infrastructure informatique et au remplacement de son système de sauvegarde pour un montant total de CHF 185'000.- TTC

Date et lieu proposés pour la séance de commission :

le mercredi 30 octobre 2024 à 19 h 00

à la Villa Mounsey, salle A, rue du Marché 8 à Montreux

Table des matières

1 Objet du préavis 2
2 Préambule 2
3 Développement 2
4 Conséquences financières 3
4.1 Incidences sur la situation financière 4
5 Développement durable 4
5.1 Economique 4
5.2 Environnemental 4
6 Position de la Municipalité 5
7 Conclusions 6

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

1 Objet du préavis

Le présent préavis, d'un montant total de CHF 185'000.00 TTC, porte sur le remplacement de deux baies de stockage « Netapp », l'augmentation de la capacité de stockage des données informatiques, ainsi que le changement du serveur de sauvegarde et le logiciel s'y rapportant.

Le matériel (hardware) arrive à la fin de maintenance et les garanties matérielles ne peuvent plus être prolongées par le constructeur. Il est donc impératif de procéder à leur renouvellement.

2 Préambule

Les deux baies de stockage « Netapp C250 HA » sur les 4 pièces installées dans nos DataCenters situés à Grand-Rue 73 et à Clarens arriveront à la fin de leurs maintenances en octobre 2024. Aucune prolongation de garantie n'est possible sur ce matériel par le constructeur.

Afin de garantir la continuité de la fourniture des services informatiques à l'administration communale et aux clients du centre informatique, le choix se porte sur un changement partiel de l'infrastructure, adaptable au matériel encore sous garantie et évolutif selon les orientations futures.

Le serveur dédié aux sauvegardes des données informatiques, nécessite aussi un remplacement car sa maintenance ne peut plus être étendue. Au vu du changement de matériel, le centre informatique a étudié le remplacement du logiciel qui effectue les sauvegardes. Il en ressort que l'achat du logiciel « Veeam backup» est pertinent et que celui-ci peut être configuré lors du remplacement du serveur de sauvegarde.

L'achat du logiciel « Veeam backup » est pertinent car il facilite la restauration des sauvegardes et la gestion de la migration des données (notamment lors des différentes cyberattaques). Ainsi, ce dernier garantit une meilleure adéquation aux exigences de gouvernance, de risques et de conformité.

3 Développement

Le centre informatique doit procéder aux remplacements de nos deux baies Netapp C250 HA, ainsi qu'à l'augmentation du stockage pour nos deux DataCenters.

En effet, comme expliqué au point deux, les garanties et la maintenance de notre matériel arrive à échéance. Le volume de stockage des données informatiques doit aussi être augmenté. Au vu de l'évolution informatique de notre administration et de nos entités hébergées, il est indispensable d'augmenter la capacité de notre stockage.

La place disque utilisée par nos clients externes sera libérée au fur et à mesure de leur externalisation, prévue jusqu'à fin 2025.

Toutefois, ces résiliations d'hébergement ne remettent pas en question la priorité d'agrandir notre stockage, qui est actuellement sous surveillance et extrêmement restreint. Le stockage libéré lors de leurs départs, nous permettra d'assurer avec sérénité les projets à venir.

Le graphique ci-dessous vous confirmera l'évolution du stockage des données, soit une hausse d'environ 50% de la capacité des données entre 2020 et 2024.

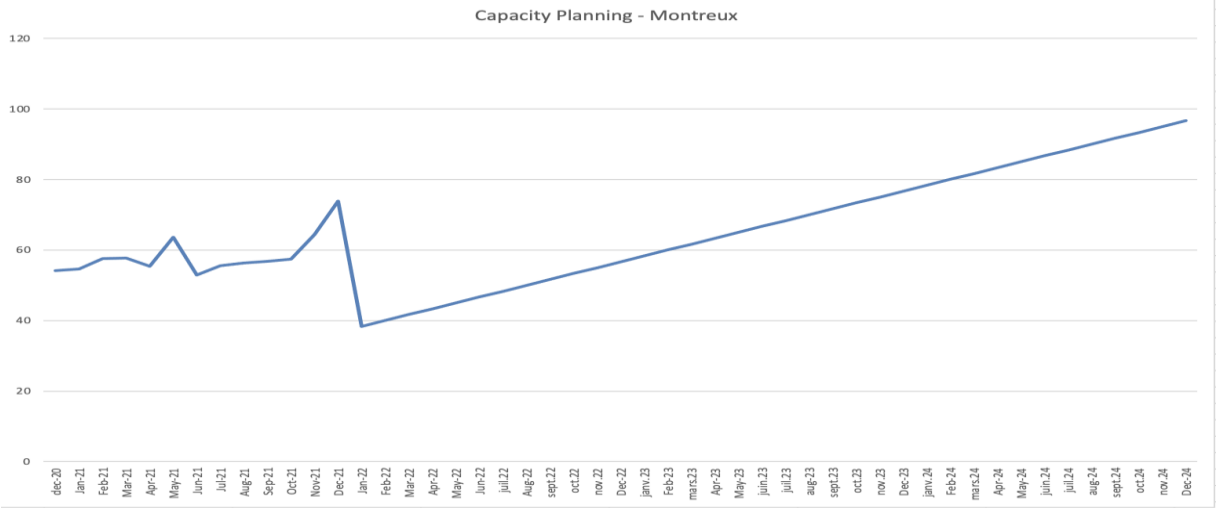

Compte tenu des projets informatiques connus et que la tendance se maintient à la hausse, la Municipalité vous propose d'augmenter la capacité de stockage de 50% supplémentaire lors du renouvellement de notre infrastructure. Cette augmentation sera répartie entre les deux Datacenters, soit +90 TB (térabit) par site.

Notre système de sauvegarde est également hors maintenance et doit être renouvelé. Le serveur Lenovo FAS2820 remplacera le matériel actuel situé sur notre 3ème site. La capacité des disques pour les sauvegardes sera proportionnée en rapport à l'augmentation des données sur nos deux Datacenter.

Compte tenu de ce changement, le centre informatique souhaite acquérir un nouveau logiciel de sauvegarde. Le choix s'est porté sur le logiciel « Veeam backup» qui apportera une plus grande rapidité de sauvegarde et de restauration, une meilleure granularité dans les restaurations demandées et une protection accrue contre les « rançongiciels ».

4 Conséquences financières

Au vu de l'estimation des montants engagés, nous avons sollicité un devis auprès de notre prestataire Orange Cyberdefense SA à Morges pour la partie infrastructure et auprès de Crayon AG à Altdorf pour la licence « Veeam backup ».

Les coûts se composent comme suit :

<u>DataCenters</u> :

- 2 Baies Netapp C250 HA — CHF 100'500.00
  y compris augmentation de stockage
  y compris 3 ans de maintenance/garantie

<u>Sauvegarde</u>

- 1 baie Netapp FAS 2820 — CHF 43'500.00
  Y compris 3 ans de maintenance/garantie
- Logiciel « Veeam backup » coûts annuels — CHF 10'000.00

Installation et migration

- Planification de 14 jours	CHF	26'000.00

Divers & imprévus

- Imprévus (matériel et implémentation)	CHF	5'000.00
Total de l'investissement - TTC	**CHF**	**185'000.00**

4.1 Incidences sur la situation financière

Au 31 août 2024, les fonds disponibles en trésorerie s'élevaient à CHF 3 millions. Le total des emprunts bancaires se montait à CHF 99 millions.

Sur la base du budget adopté cette année et des crédits d'investissement en cours de réalisation, le financement de cet investissement devrait être assuré, partiellement, par la trésorerie et pour le solde par de l'emprunt.

Il est proposé de comptabiliser les dépenses dans le compte 202.3117.01 par un crédit complémentaire au budget 2024 et de compenser ces dépenses par un prélèvement sur le fond 9281.820 « Fonds de renouvellement ordinateur ».

5 Développement durable

Le centre informatique a choisi un matériel compatible à celui installé actuellement dans nos Datacenters. Celui-ci sera évolutif et permettra, si nécessaire, d'apporter une augmentation de disques pour le stockage des données selon les besoins croissants de nos utilisateurs.

5.1 Economique

Le centre informatique a donné mandat à une société externe pour une comparaison entre notre situation « un hébergement sur site » dans nos DataCenters et l'externalisation de ceux-ci vers un « Cloud ».

Cette analyse a pris en compte les données actuelles, ainsi que le trafic réseau des données sur la période d'un mois.

Un rapport détaillé a été transmis au centre informatique afin de comparer les coûts pour une externalisation « Cloud ». L'étude s'est intéressée à trois fournisseurs différents, avec un hébergement en Suisse.

Il en ressort très clairement que les coûts d'hébergement, de licences, ainsi que le trafic réseau des données sont importants. Le montant annuel de cette externalisation est quasiment identique à l'investissement demandé dans ce préavis.

Au vu de cette étude, la Municipalité vous propose la solution du renouvellement de son infrastructure.

5.2 Environnemental

Le nouveau matériel répond aux objectifs actuels de durabilité informatique et sera, par conséquent, de meilleure efficience énergétique que le matériel précédent.

6 Position de la Municipalité

Consciente de l'augmentation importante des activités qui impactent le centre informatique, la Municipalité reconnaît la nécessité d'adapter et de maintenir la qualité technique de l'équipement informatique et de sauvegardes.

L'augmentation des collaborateurs connectés à l'infrastructure communale et la diversité des connexions, ainsi que les projets à venir, confirment la nécessité d'un renouvellement de l'infrastructure informatique. La Municipalité souhaite garder ce niveau de prestations, qui s'inscrit dans la nouvelle gouvernance informatique.

De plus, comme formulé dans son programme de législature 2021-2026, la poursuite du développement des outils de cyberadministration et l'amélioration de l'administration nécessitent une infrastructure informatique solide et correspondant aux standards actuels.

7 Conclusions

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis No 24/2024 de la Municipalité du 20 septembre 2024 au Conseil communal relatif au renouvellement partiel de l'infrastructure informatique et au remplacement de son système de sauvegarde pour un montant total de CHF 185'000.00

vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. d'accepter le remplacement des baies de stockage « NetApp » et le serveur pour les sauvegardes pour un montant d'au maximum CHF 175'000.00 TTC ;
2. d'accepter l'achat du logiciel de sauvegarde « Veeam backup » pour un montant de CHF 10'000.00 TTC ;
3. de couvrir tout ou une partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie ;
4. d'amortir cette dépense sur une période de 5 ans ;
5. de donner à la Municipalité tout pouvoir pour signer les offres en rapport avec ce préavis.

Ainsi adopté le 20 septembre 2024

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic		Le Secrétaire municipal
O. Gfeller	L.S.	S. Varrin

Annexe(s) : -

Délégation municipale : Mme Sandra Genier, Conseillère municipale